

Procès-Verbal

de la réunion du 15 juillet 2015

Le neuf juillet deux mille quinze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **quinze juillet deux mille quinze**, à vingt heures, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Projet éolien développé par VALOREM
- Projet éolien développé par EOLE-RES
- Projet de chemin piétonnier du Champ de la Croix au Bourg - devis
- Rue Saint Nicolas – végétalisation par empochements ou bacs
- Rue Saint Nicolas – devis complémentaires sur : compactage, ITV, et étanchéité
- Diagnostics accessibilité et assistance à l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
- Horloge de l'église – devis de réparation
- Réhabilitation de l'ancienne décharge municipale
- Projet de plantation dans le cadre de « la semaine régionale de l'arbre et de la haie 2015 »
- Journée de la Laïcité – projet de plantation
- Acquisitions immobilières
- Document unique – demande de subvention
- Signalisation routière pour la sécurisation des traversées des villages
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille quinze, le quinze juin, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LITT, Maire, assisté de Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

Étaient présents : LITT Claude, ROY Estelle, TERRIÈRE Éric, DAUNIZEAU Bénédicte, LE REST Marie-Gwenaëlle, MACOUIN Bernard, MARCHOUX Éric, QUINTARD Dominique, TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Claudine,

Étaient absents représentés : BELLINI Bruno (DAUNIZEAU Bénédicte), DURIVault David (TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Claudine),

Étaient absents excusés : BRAULT Olivier, DEBENEST-OLIVIER Fabienne, DUPUIS Fabrice, MARTIN Cécile.

Secrétaire de séance : MARCHOUX Éric.

Adoption du procès verbal de la réunion du 15 juin 2015

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 15 juin 2015, le procès-verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2015 – 15.07 - 060 – Projet éolien développé par la société VALOREM

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet éolien porté par la société VALOREM.

Monsieur le maire rappelle que la réalisation du projet est conditionnée à l'obtention de certaines autorisations pour VALOREM.

Le Conseil municipal, considérant l'intérêt du développement des énergies renouvelables, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- donne un avis favorable au développement de ce projet,
- autorise le passage pour les câbles électriques enterrés dans les chemins ruraux et voies communales,
- autorise l'aménagement de virage sur des chemins ruraux et voies communales,
- autorise la signature d'une convention d'utilisation des chemins communaux pour ce projet éolien.

N° 2015 – 15.07 - 061 – Projet éolien développé par la société EOLE-RES

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L2131-11 du CGCT, Monsieur David DURIVAULT, absent, n'est pas représenté par Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIERE pour cette délibération.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'implantation d'un parc éolien dénommé « Berceronne » mené depuis presque 3 ans par la société EOLE-RES.

Considérant,

- les délibérations du 12 décembre 2012 et du 15 septembre 2014 autorisant la société EOLE-RES à mener les études nécessaires au développement d'un projet éolien sur le secteur nommé « Berceronne » (voir plan annexé)
- le stade avancé du projet dont les études environnementales, paysagères et techniques s'achèveront à l'hiver 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

– Réitère et maintient son soutien à la société EOLE-RES pour poursuivre le développement du projet « Berceronne » en vue du dépôt et de l'obtention des demandes d'autorisations administratives.

**N° 2015 – 15.07 - 062 – Projet de chemin piétonnier
du Champ de la Croix au Bourg**

Devis

Monsieur le maire rappelle le projet de chemin piétonnier menant de l'entrée de la cité du Champ de la Croix au Bourg, le long de la rue des 3 vallées.

Il rappelle qu'un premier devis avait été réalisé pour relier l'entrée de la cité du Champ de la Croix au Chemin des Tilleuls, mais que ce circuit avait été jugé inopportun par le conseil municipal en raison de l'important détour qu'il impliquait aux usagers pour rattraper la voie communale de la Gaud.

À ce point s'ajoute celui de la gestion de la sortie dangereuse de la propriété du 12, rue des 3 vallées, et du traitement de l'accotement le long de cette rue.

Le nouveau devis qui a été réalisé montre que les travaux à envisager prennent une tout autre dimension financière.

Enfin, après une visite sur place d'une commission voirie, il apparaît évident qu'une gestion des eaux pluviales devra être prise en compte au point bas de la rue des 3 vallées, au droit de la voie communale de la Gaud.

L'ensemble de ces points conduit le conseil municipal à prendre la décision de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un bureau d'étude pour déterminer la meilleure solution pour résoudre l'ensemble de ces points, tant sur la sécurité des usagers que sur la gestion des eaux pluviales.

Le conseil municipal décide de procéder à une consultation de maîtrise d'œuvre auprès du bureau d'études NICOLET de Niort (79) et de l'Agence Technique Départementale de la Vienne.

De nouvelles demandes de subventions seront réalisées après présentation d'un avant-projet répondant au cahier des charges.

N° 2015 – 15.07 - 063 – Rue Saint Nicolas

Végétalisation par empochements ou bacs

Monsieur le maire invite le conseil municipal à donner son avis sur la végétalisation de la rue Saint-Nicolas qui peut se faire soit par l'installation d'empochements dans la chaussée, soit par l'installation de bacs fleuris.

Les bacs ont l'avantage d'être mobiles notamment pour permettre un double sens de circulation lors des fêtes locales et leur hauteur les rend plus visibles. Leur disposition à certains endroits peut inciter les automobilistes au ralentissement.

Le paillage des empochements risque d'être entraîné en cas de fortes pluies et ainsi salir la chaussée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'installation de bacs.

N° 2015 – 15.07 - 064 – Rue Saint Nicolas

Devis complémentaire sur compactage, ITV et étanchéité

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la nécessité de procéder en amont de la réfection définitive de la chaussée de la rue Saint Nicolas, aux tests d'étanchéité préalables à la réception des travaux des réseaux.

Dans le cadre du groupement de commande avec le syndicat Eaux de Vienne – SIVEER, une consultation a été menée pour le contrôle du compactage des

tranchées, le contrôle télévisuel des conduites d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales et le contrôle d'étanchéité des conduites d'eau potable et d'eaux usées.

La commune est uniquement concernée par les contrôles de compactage et télévisuel des conduites d'eaux pluviales.

Trois sociétés ont répondu à la consultation :

prestations	Réseaux d'eau potable et assainissement EDV - SIVEER			Réseau d'eaux pluviales Commune de Jazeneuil		
	Sanitra Fourrier	SARP SO	S3C	Sanitra Fourrier	SARP SO	S3C
Contrôle de compactage des tranchées	260.00	470.00	487.50	260.00	470.00	487.50
Essai d'étanchéité à l'eau	60.00	130.00	150.00			
Essai d'étanchéité à l'air	335.00	319.50	382.50			
inspection télévisée	144.25	189.75	278.50	349.70	393.00	565.50
divers déplacement matériel	50.00	75.00	52.50	50.00	75.00	52.50
Total € HT	849.25	1184.25	1351.00	659.70	938.00	1105.50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la société SANITRA FOURRIER de Joué les Tours (37) pour un montant de 659.70 € HT, soit 791.64 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 21538 de l'opération « sécurisation du Bourg ».

N° 2015 – 15.07 - 065 – Diagnostics accessibilité et assistance à l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, tous les établissements publics ou privés ont l'obligation d'être accessibles. À défaut, un délai supplémentaire est accordé moyennant un engagement dans un agenda d'accessibilité programmé, dit Ad'AP.

Une consultation a été menée par la Communauté de communes pour ses propres bâtiments mais aussi pour les communes qui doivent satisfaire à cette obligation. La société SOCOTEC a été retenue sur la base d'un montant de 200 € (corrigés en plus ou en moins selon l'importance du bâtiment) par bâtiment diagnostiqué. La prestation comprend également la constitution du dossier Ad'AP.

Les bâtiments concernés pour Jazeneuil sont :

N°	ERP & IOP	Superficie en m ²	Prix par ERP ou IOP
1	Mairie + agence postale	153	200.00 €
2	Eglise St Jean Baptiste	585	200.00 €
3	Salle des fêtes + bibliothèque	390	300.00 €
4	Salle associative de la Morinerie	89	200.00 €
5	Wc public	22	180.00 €
6	Bar restaurant « le Bout du Pont »	102	250.00 €
7	Maison des associations	63	200.00 €
8	Vestiaires stade de foot	85	200.00 €
9	Terrain de boules		200.00 €
10	Terrain gens du voyage		200.00 €
11	Cimetière		200.00 €
12	Terrain de basket et de tennis		200.00 €
		Montant total diagnostic	2 530.00 €
	Assistance à l'élaboration de l'Ad'AP		1 700.00 €

Montant total HT	4 230.00 €
Montant total TTC	5 076.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de la société SOCOTEC de Poitiers pour la partie diagnostic qui s'élève à la somme de 2 530.00 € HT, et pour la partie assistance à l'élaboration de l'Ad'AP qui s'élève à la somme de 1 700.00 € HT, soit un montant global de 4 230.00 € HT, 5 076.00 € TTC. Cette dépense sera prise sur le budget fonctionnement à l'article 617.

N° 2015 – 15.07 - 066 – Horloge de l'église
Devis de réparation

Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise GOUGEON de Villedômer (37) pour la remise en état de marche de l'horloge extérieure de l'église dont l'aiguille des heures ne fonctionne pas.

Le montant du devis qui s'élève à la somme de 858.00 € HT, soit 1 029.60 € TTC est accepté par le conseil municipal à la majorité des voix (9 voix pour 2 abstentions - Estelle ROY, Marie-Gwénaëlle LE REST).

N° 2015 – 15.07 - 067 – Réhabilitation de l'ancienne décharge municipale
Dossier de demande de subvention

Madame Estelle ROY communique les différents éléments constituant le dossier de réhabilitation de l'ancienne décharge municipale des Roches diligenté par le Conseil Départemental.

Le groupe d'études ANTÉA a réalisé en 2010 un diagnostic individuel du site qui décrit l'état actuel de cette ancienne décharge et les éventuels travaux à entreprendre pour la résorption de l'impact environnemental. Sont à prévoir :

- La condamnation de l'accès au site et une signalétique adaptée interdisant les dépôts,
- Enlèvement des apports sauvages récents,
- L'implantation d'un puits piézomètre au droit du site pour évaluer l'impact sur les eaux souterraines,
- La stabilisation des talus pour sécuriser la zone en accès libre.

En cas d'impact avéré sur les eaux souterraines, une couverture d'argile de 0.50 m sera mise en place sur le site, puis recouverte de terre végétale et engazonnement.

Un estimatif de ces travaux a été réalisé par ANTÉA :

sans impact sur les eaux souterraines		avec impact sur les eaux souterraines	
Etude de stabilisation	1 000.00 €	Etude de stabilisation	1 000.00 €
signalétique	100.00 €	signalétique	100.00 €
piézomètre	2 000.00 €	piézomètre	2 000.00 €
Evacuation dépôt sauvage	100.00 €	Evacuation dépôt sauvage	100.00 €
Travaux stabilisation du talus	1 500.00 €	Travaux stabilisation du talus	1 500.00 €

		Apport couche argile	27 000.00 €
		engazonnement	900.00 €
Total étude et travaux (€ HT)	4 700.00 €	Total étude et travaux (€ HT)	32 600.00 €

Un suivi semestriel de la qualité des eaux devra être fait. Le coût de l'unité est estimé à 800 € HT.

Le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 50 % du coût HT des seuls travaux (l'étude de stabilisation étant exclue) et propose aux Communes l'aide technique du groupe IRH ingénieur conseil (49) qui est de plus chargé de l'application des préconisations et de leur suivi.

Le plan de financement relatif aux travaux est donc le suivant en fonction des résultats d'analyses réalisées :

sans impact sur les eaux souterraines			avec impact sur les eaux souterraines		
Montant des travaux	HT	3 700 €	Montant des travaux	HT	31 600 €
	TTC	4 440 €		TTC	37 920 €
Subvention Département 86		1 850.00 €	Subvention Département 86		15 800.00 €
Récupération FCTVA (16.404% du TTC)		728.34 €	Récupération FCTVA (16.404% du TTC)		6 220.40 €
Autofinancement communal		1 861.66 €	Autofinancement communal		15 899.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de l'étude réalisée par ANTÉA et du plan de financement ci-dessus et, à l'unanimité, charge Monsieur le maire :

- de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental en vue d'aider la commune à financer ce projet,
- de viser la convention avec le Département sur les engagements de la collectivité à réaliser les travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge.

N° 2015 – 15.07 - 068 – Semaine régionale de l'arbre et de la haie
Programme de plantation 2015

Le conseil municipal prend connaissance du projet de plantation initié par la Région Poitou-Charentes dans le cadre de la Semaine Régionale de l'Arbre et de la haie 2015 et élaboré par l'association Prom'Haies Poitou-Charentes de Montalembert (79) qui apporte son appui technique.

Il comporte la plantation de plants d'arbres ou arbustes répartis sur deux sites : les Roches (ancienne décharge), et le chemin rural de la Mimaudière à Sanxay :

site 1 : **les Roches** (ancienne décharge, parcelle cadastrée G 197) : plantation sur 190 ml de 106 arbres intermédiaires et de 211 plants de buissons,

site 2 : **chemin rural de la Mimaudière à Sanxay** (en partie, le long des parcelles cadastrées D 345, D 616 et D 617) : plantation sur 210 ml de 27 arbres de hauts jets et fruitiers, 146 arbres intermédiaires, et 177 plants de buissons sur 2 lignes.

Ce projet bénéficierait d'un soutien financier de la Région Poitou-Charentes dont l'aide peut représenter jusqu'à 80% du montant HT des travaux.

Le budget prévisionnel de ce programme s'établit de la manière suivante :

	Postes de dépenses	Montant HT (TVA 10%)	Montant HT (TVA 20%)	Montant net
	Les Roches (ancienne décharge) : Broyage de la végétation du pourtour, Elagage des branches du pourtour	en régie Commune de Jazeneuil		
Fourniture plantation	Travaux du sol au godet de la mini-pelle : - 4 fosses de plantation - 400 m de haie		1 000.00	
	Paillage : paille 12 T		1 100.00	
	Protections : - 640 kits lapin - 21 kits chevreuil - 10 kits fruitiers		670.00	
	Jeunes plants pour haies : - ancienne décharge, 317 plants GF 400 - champs (chemin rural), 350 plants RN 60/80 - 10 arbres fruitiers	1 600.00		
	Sous-total fournitures	1 600.00 €	2 770.00 €	

animation	Conception "participative" de l'aménagement paysager (1,5 j à 450 €) : - Concertation avec la municipalité - Repérage de terrain - Conception technique de la plantation - Montage du dossier de Subvention - bilan de l'opération			675.00
	Coordination de l'opération avec les acteurs locaux et assistance technique au Maître d'ouvrage (0,5j à 450€) : - organisation - piquetage - réception des plants			225.00
	Animation greffage grand public 1j à 450 €			450.00
	Animation pédagogique pour 3 classes : - 2 animations plantation - 2 animations biodiversité des haies plantées			900.00
	Panneau signalétique sur le rôle de la haie Panneau Région		1 000.00	
	Sous-total animation	0.00 €	1 000.00 €	2 250.00 €
	Total HT	1 600.00 €	3 770.00 €	2 250.00 €
Total de l'opération HT		7 620.00 €		
Total TVA	160.00 €	754.00 €		
Total TTC	1 760.00 €	4 524.00 €		2 250.00 €
Total de l'opération TTC		8 534.00 €		

Plan de financement sur le HT

Demande d'aide au Conseil Régional (80 %)	6 096.00 €
Autofinancement communal	1 524.00 €
Total	7 620.00 €

Le conseil municipal, à la majorité des voix (9 voix pour, 1 voix contre (M. David DURIVALT), 1 abstention (Mme Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE) :

- accepte le détail estimatif ci-dessus réalisé par l'association Prom'haies pour un montant global de 6 096.00 € HT, soit 7 620.00 € TTC ainsi que le plan de financement énoncé,

- charge Monsieur le maire de constituer et de viser l'ensemble des pièces nécessaires au dossier de demande d'aide sur le projet ainsi constitué avec l'association Prom'haies, pour qu'il soit présenté à la Région Poitou-Charentes.

N° 2015 – 15.07 - 069 – Journée de la laïcité
Projet de plantation

Monsieur le maire rappelle le courrier du 25 novembre 2014 reçu du « collectif Laïcité de la Vienne » invitant les communes de la Vienne à célébrer la journée anniversaire de la Loi du 9 décembre 1905 de séparation des églises et de l'État.

Monsieur le maire propose de célébrer cet événement en procédant à la plantation d'un « arbre de la laïcité ».

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette initiative, le choix se portant sur un érable champêtre. Le lieu de son implantation reste à définir.

N° 2015 – 15.07 - 070 – Acquisitions immobilières

Monsieur le maire rappelle les projets d'acquisitions par la Commune de terrains ou parties de terrains qui permettront de régulariser certaines situations de voirie.

Des devis ont été réalisés par la société de géomètres experts fonciers Abscisse Géo-Conseil de Saint Benoit (86) :

Le Châtaignier (régularisation par restitution de l'assiette de voirie intérieure du village) :

Devis initial : 1 940.55 € HT, soit 2 328.66 € TTC

Devis complémentaire : 660.05 € HT, soit 792.06 € TTC.

Le conseil municipal accepte l'ensemble des deux devis pour un montant global de 2 600.60 € HT, soit 3 120.72 € TTC. La dépense sera imputée en investissement à l'article 2112 de l'opération « acquisition d'immeubles ».

Propriété VIERFOND Jean-Michel (partie de terrain cadastré G 685 permettant l'implantation de containers d'ordures ménagères) :

Devis : 646.63 € HT, soit 775.96 € TTC

Propriété SOULARD Michel (partie de terrain cadastré G 1247 permettant l'agrandissement du parking de la rue Saint Jean Baptiste) :

Devis : 766.93 € HT, soit 920.32 € TTC

Concernant les deux derniers projets, et avant de finaliser l'intervention du géomètre, des accords de cession au profit de la Commune de Jazeneuil par écrits devront être obtenus des propriétaires.

Le conseil municipal est également informé de la future vente de la propriété AUDEBERT cadastrée G 349, 350, 351, 760, et pour laquelle la Commune dispose d'un droit de préemption. La parcelle G 760 présente la particularité d'avoir été classée en zone UE (zone d'équipements publics) du Plan Local d'Urbanisme pour permettre une liaison entre l'école et les terrains de jeux. La Commune dispose également sur cette parcelle d'un « emplacement réservé » mentionné sur le Plan Local d'Urbanisme au titre de l'article L123-1-5-8° du code de l'urbanisme.

**N° 2015 – 15.07 - 071 – Document unique d'évaluation
des risques professionnels
Demande de subvention**

L'assemblée délibérante,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la Partie 4 du code du travail relatif à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail, et notamment l'article R4121-1 sur l'obligation de mise en place d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Convention avec le Fonds national de prévention

L'obligation de mettre en place le document unique d'évaluation des risques professionnels conformément à l'article 4121-1 du code du travail s'applique à l'ensemble des employeurs des collectivités et établissements publics de la fonction publique territoriale. Ce document est obligatoire depuis 2002.

Afin d'aider les collectivités et établissements publics à mettre en place des démarches en matière de prévention des risques professionnels, le Fonds National de Prévention de la CNRACL propose, notamment, une aide financière pour la réalisation de ce document. Cette aide financière porte sur le temps passé par les agents participant à la démarche.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la réalisation de la démarche de prévention sur le thème des risques professionnels, et de constituer un comité de pilotage,
- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter toutes les aides financières possibles concernant cette opération et notamment à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL,
- d'autoriser Monsieur le maire à percevoir la subvention versée par le FNP,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- de consulter les instances paritaires (Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), qui émettront un avis sur la démarche et le dossier proposé au Fonds National de Prévention,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de prestations du Centre de Gestion dans le cadre de l'accompagnement à la réalisation du document

unique d'évaluation des risques professionnels ou toute autre prestation en mesure de les aider.

**N° 2015 – 15.07 - 072 – Signalisation routière
pour la sécurisation des traversées des villages**

Monsieur le maire fait savoir qu'il reçoit régulièrement des plaintes dénonçant la vitesse excessive de véhicules traversant les villages. Les villageois souhaiteraient la mise en place d'une signalisation adaptée à la limitation de la vitesse. Monsieur le maire propose au conseil municipal de porter une réflexion sur une signalisation plus ciblée et plus originale qui attirerait davantage l'attention des automobilistes qu'une simple signalisation routière de limitation de vitesse.

Questions diverses

Dépôt sauvage : Il est régulièrement signalé des dépôts sauvages de déchets verts (tontes, branchages) dans les fossés ou sur les espaces publics. Un appel au civisme sera fait à l'occasion de la parution du prochain bulletin municipal.

Chantier loisir : le chantier loisir sur la Commune de Jazeneuil aura lieu du 3 au 7 août 2015 et concernera le mur de pierre longeant le chemin piétonnier menant au cimetière. Une réception aura lieu le vendredi 7 août à 16h45 au Pinacle.

FPIC : La Commune de Saint Sauvant a voté contre l'attribution du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à la Communauté de Communes du Pays Mélusin. En conséquence, les communes percevront chacune la part qu'il leur revient. La Communauté de Communes du Pays Mélusin cherche actuellement une possibilité réglementaire pour permettre aux communes qui le souhaitent de lui reverser leur part de FPIC

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à zéro heure vingt minutes.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal
en date du 15 juillet 2015**

2015 – 15.07 – 060	Projet éolien développé par la société VALOREM
2015 – 15.07 – 061	Projet éolien développé par la société EOLE-RES
2015 – 15.07 – 062	Projet de chemin piétonnier du Champ de la Croix au Bourg - Devis
2015 – 15.07 – 063	Rue Saint Nicolas - Végétalisation par empochements ou bacs
2015 – 15.07 – 064	Rue Saint Nicolas - Devis complémentaire sur compactage, ITV et étanchéité
2015 – 15.07 – 065	Diagnostics accessibilité et assistance à l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
2015 – 15.07 – 066	Horloge de l'église - Devis de réparation
2015 – 15.07 – 067	Réhabilitation de l'ancienne décharge municipale - Dossier de demande de subvention
2015 – 15.07 – 068	Semaine régionale de l'arbre et de la haie - Programme de plantation 2015
2015 – 15.07 – 069	Journée de la laïcité - Projet de plantation
2015 – 15.07 – 070	Acquisitions immobilières
2015 – 15.07 – 071	Document unique d'évaluation des risques professionnels - Demande de subvention
2015 – 15.07 – 072	signalisation routière - pour la sécurisation des traversées des villages
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU	Monsieur Bruno BELLINI Absent représenté	Monsieur Olivier BRAULT Absent excusé
Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER Absente excusée	Monsieur Fabrice DUPUIS Absent excusé	Monsieur David DURIVault Absent représenté
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Éric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN Absente excusée	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE